

Conseil Municipal du 11 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations

D – 3-1 /2022

Cadre de vie

Implantation
d'une station
d'autopartage

L'an deux mille Vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le cinq octobre, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Elisabeth MASSE, Maire ;

Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoint ;

Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Céline SEGUIN, Cédric ANDRÉ, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Esteban GARCIA, Déborah ANDRÉ, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT.

Ont donné procuration :

Lydie YAP à Julie HENNEBELLE

Serge GOSTIJANOVIC à Elisabeth MASSE

Marie MARCHAND à Joséphine FARINEAUX

Carmen GONZALEZ RUIZ à Claude WASILKOWSKI

Louis CRUCHET à Danielle SENECHAL

Guillaume MONCEAUX à Cyprien RICHER

Secrétaire de séance : Sébastien LEBLANC

Rapport de Madame Joséphine FARINEAUX :

Dans le cadre des actions mises en place par la collectivité pour accompagner la transition écologique et en lien avec ses objectifs de développement durable en matière de mobilité, la ville de Saint-André souhaite mettre en place une première station d'autopartage.

En promouvant une utilisation plus raisonnée de l'automobile via un usage collectif de véhicule moins polluant, l'autopartage permet d'apporter des solutions aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux. Il permet ainsi de :

- Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre ;
- Renforcer l'offre de transports en complémentarité avec les modes actifs et les transports en commun ;
- Accompagner les ménages vers une moindre dépendance à l'automobile dans les trajets du quotidien et réduire les coûts individuels liés à l'achat et entretien d'un véhicule ;
- Maîtriser la place de la voiture individuelle dans l'espace public en offrant des solutions alternatives pour répondre aux problématiques de déplacement et stationnement ;
- Participer au développement d'un réseau plus large de stations d'autopartage sur la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Pour la mise en place de ce service sur la commune, il est proposé la création d'une première station en centre-ville, ce secteur répondant à l'ensemble des critères favorables au bon fonctionnement de l'autopartage :

- Une forte visibilité (axes majeurs de circulation) ;
- La mixité d'usages à proximité (logements, activités, commerces) ;
- Une proximité des autres modes de transports (Ville, bus) ;
- Un emplacement facile d'accès ;
- Un niveau de densité suffisant (milieux urbains densément peuplé et utilisé) ;
- Une pression existante sur le stationnement.

Par ailleurs, l'emplacement de cette station pourra permettre un usage facilité des véhicules par le personnel communal, dans le cadre du travail mené sur l'optimisation de la flotte de véhicules municipaux.

La mise en place de cette station se fera avec la SCIC CITIZ qui bénéficie du label Autopartage de la MEL. Deux véhicules seront mis à disposition sur cette station, l'un pris en charge par la ville et le second par Lilas Autopartage. Le coût à charge de la ville pour cette mise en place est de 9360 euros TTC pour 1 an. La mise en place de la signalétique dédiée sera effectuée par la MEL, après validation de la proposition de création de la station.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de création d'une première station d'autopartage sur le territoire de la commune de Saint-André ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte afférant au projet avec CITIZ ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toute mesure permettant l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Elisabeth MASSE